

Évaluation du fonctionnement des classes passerelles pour l'année scolaire 2019-2020

PRÉAMBULE

Les classes passerelles désignent une formule partenariale, interinstitutionnelle associant services de la petite enfance et école et visant l'accompagnement d'un jeune enfant et de sa famille à l'entrée à l'école maternelle.

Il s'agit de réalisations innovantes au sens du protocole d'accord du 20 septembre 1990, signé entre le ministère de l'éducation nationale et le secrétariat d'Etat auprès du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé de la famille.

La présente note est rédigée sur la base d'une synthèse des bilans de fonctionnement des dispositifs de l'Académie, établis par les Inspecteurs de l'Éducation nationale, des comptes rendus des comités techniques et des comités de pilotage des représentants des municipalités et des bilans des représentants de la CAF.

L'évaluation se donne pour objet de vérifier la pertinence des actions mises en place au regard des objectifs fixés :

Les objectifs sont de quatre ordres :

- Faciliter la séparation progressive de l'enfant de son milieu familial pour améliorer les conditions d'entrée à l'école.
- Proposer à l'enfant un accompagnement personnalisé vers les premiers apprentissages, en respectant son développement.
- Permettre aux parents de tisser des liens avec l'école pour pouvoir accompagner l'enfant tout au long de sa scolarité.
- Accompagner et soutenir l'exercice de la fonction parentale et accompagner les familles dans la réalisation de leur projet d'insertion sociale et professionnelle.

SOMMAIRE

1- La scolarisation	p.2
2 – L'exercice de la parentalité	p.3
3 – Les acquis des enfants	p.4
4 - Conclusion	p.5

1. LA SCOLARISATION

- **La fréquentation**

Dispositifs	Nombre total d'enfants inscrits :
école maternelle La poussinière St Benoît	19
école maternelle Les tourterelles, Saint-André	14
école maternelle Imelda Grondin, Le Port	7
école maternelle Primat, Saint-Denis	19
école maternelle Édith Piaf, Saint-Pierre	13
école maternelle Charles Isautier, Le Tampon	20
école maternelle Françoise Dolto, Le Port	21
école maternelle Robert Debré, Saint-Louis	16
école primaire de la Rivière de l'Est, Sainte-Rose	10
école maternelle André Hoarau, Le Port	24
école maternelle Herbinière Lebert, Saint-Denis	16
école maternelle Georges Fourcade, Saint-Pierre	19
école maternelle Mme Carlo, Saint-Joseph	12
école maternelle Jean Jaurès, La Possession	16
école maternelle grande Fontaine, Saint-Paul	11
école primaire La Chaumière, Saint-Denis	15
Ecole maternelle Ylang-Ylang, Saint-Denis	19
TOTAL	271

271 enfants ont commencé leur scolarité dans une des 17 formes passerelles de scolarisation des enfants de moins de trois ans (MTA) en 2019-2020, soit une moyenne de 16 enfants par dispositif.

1353 enfants de moins de trois ans sont scolarisés à la rentrée 2019. 20,6 % de ces enfants sont accueillis en passerelle, soit un enfant sur cinq.

- **La décision de scolariser**

Incitation	2018-2019		2019-2020	
	Distribution des réponses	pourcentages	Distribution des réponses	pourcentages
Des personnes de leur entourage	67	25,18	72	27,07
Le directeur de l'école/l'équipe enseignante	16	6,01	55	20,68
La CAF	41	15,41	50	18,80
La municipalité	94	35,33	46	17,29
Autre(s), PMI, PRE, etc.	48	18,04	43	16,17
Nombre total de parents de l'enquête	266	100	266	100

Pour la première fois depuis 2012, le mode de recrutement majoritaire est celui des personnes de l'entourage des bénéficiaires, de l'ordre d'un quart, signe d'une reconnaissance des dispositifs dans leur contexte. Les équipes d'école recrute à hauteur d'une famille sur quatre, ce qui est le cas également pour les équipes des travailleurs sociaux de la CAF. La part de recrutement des services de la municipalité est en forte baisse depuis l'an passé.

La diversification des formes de communication (PMI, familles ayant déjà fréquenté le dispositif, voie de presse, site internet, etc.) constitue un quatrième mode de recrutement, en expansion ces dernières années.

Au dire des professionnels la concordance des sources d'information plurielles que reçoivent les familles sont des facteurs propices à une inscription.

2. L'EXERCICE DE LA PARENTALITÉ

- **La perception de l'école et son évolution**

D'une manière générale, les professionnels accompagnent les pratiques parentales dans quelques domaines privilégiés de l'exercice de la parentalité ayant trait à la santé et à l'éducation majoritairement. Les projets à visée d'insertion professionnelle et personnelle sont également travaillés tout au long de l'année.

	En fin d'année scolaire		
	Nombre de parents ayant déclarés :	Nombre total de parents enquêtés	Pourcentages (%)
Comprendre à quoi sert l'école et ce qu'on y fait	197	242	81,4
Comprendre ce qu'on attend de son enfant en tant qu'élève	182	242	75,2
Comprendre ce qu'on attend de soi en tant que parent d'élève	175	242	72,3

- **L'évolution personnelle et professionnelle des parents**

Le tableau ci-dessous recense les données issues d'entretiens conduits en fin d'année et les projets personnels et professionnels engagés durant l'année scolaire.

Trois parents sur quatre s'engagent dans un projet d'insertion professionnelle au cours de l'année, un parent sur deux témoigne d'une évolution de vie personnelle.

Tous les parents s'accordent sur l'importance du partage entre pairs et sur l'accompagnement des professionnels comme de puissants leviers d'évolution sur tous les plans.

Évolution personnelle : prendre soin de soi, s'engager dans un projet de vie, etc.	Nombre total de parents enquêtés	Pourcentage (%)
178	231	77,05

Évolution professionnelle : formation, emploi, etc.	Nombre de réponses recueillies	Pourcentage (%)
114	229	49,05

3. LES ACQUIS DES ENFANTS

Des fondements éducatifs et pédagogiques sont posés dans les cinq domaines d'apprentissage de l'école maternelle, propédeutiques à l'entrée des enfants dans l'instruction obligatoire.

Tous les domaines du développement de l'enfant, sensoriel, moteur, cognitif et social, font l'objet d'une attention particulière. Les apprentissages en langage et dans le vivre ensemble, particulièrement.

4. CONCLUSION

Pour la neuvième année dans l'académie, les formes passerelles de scolarisation des enfants de moins de trois ans proposent un accueil des enfants à l'école dès l'âge de deux ans, assurant une transition en douceur du milieu familial vers l'école. L'accompagnement des enfants vers des apprentissages est adapté à leur développement, les parents sont valorisés dans leur rôle parental et accompagnés vers des espaces d'ouverture personnelle, sociale et professionnelle.

La convention partenariale tripartite, co-signée par la caisse d'allocation familiale, l'Académie et chaque municipalité porteur de projet pose les bases d'une coordination locale des instances et acteurs concernés à l'échelle d'une commune au service d'une prévention des risques d'inégalité de réussite scolaire des enfants et de promotion d'une inclusion sociale et professionnelle des familles¹.

L'ensemble des indicateurs retenus par le plan de lutte et de prévention de l'illettrisme à La Réunion en 2012 et deux études externes² encourageant à développer et pérenniser les dispositifs, conçus à l'origine comme des structures d'exception, dans le droit commun d'une première marche vers l'instruction obligatoire.

Denis Ouin
Inspecteur de l'Éducation nationale
Conseiller technique maternelle
Août 2020

¹ <https://pedagogie.ac-reunion.fr/maternelle/scolarisation-des-moins-de-3-ans/les-classes-passerelles.html>

² http://www.observatoireparentalite.re/wp-content/uploads/2018/06/Classe-Passerelle_Rapport-d%C3%A9tude.pdf

<https://icare.univ-reunion.fr/recherche/projets/vsi-0617/phase-1-etude-exploratoire-aap-incita1704-0617-1217/>